

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° P19-0041646

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2279 Société : RAM 123197

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BENNAI LAHLOU Laeloud

Date de naissance : 29/03/54

Adresse : 294 AMAKIS 2 NAJHIL Sud Route
MARRAKECH

Tél. : 0661311629 Total des frais engagés : 646,40 - Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BENNAI LAHLOU M
Dermatologue Générolog
Rés. du Palais 11m. E, 1^{er} Et.
Rue Yasmine Angle Bd. Gh.
et Yacoub El Mansour Casab
Tel. 05 22 94 03 13

Date de consultation : 08/08/2022

Nom et prénom du malade : BENNAI ASSIA Age: 66 Ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Demie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS
14 OCT. 2022
H. ALLAL BEN ABDELLAH
Le : 18/09/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/12/2018	100	3	300	DR. VERSCHAFFELT ALAIN Rés. du Président VERSCHAFFELT Rue Vésale 11 1000 Bruxelles Tél. 02 22 94 03 11

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien du Pharmacieur	Date	Montant de la facture
ARMACIE DU MANSOUR CASA S.A.R.L.A.U angle Bd Ghandi et Yacoub Mansour - Casablanca tel: 0522 36 08 06	<u>08/08/22</u>	PHARMACIE DU MANSOUR CASA S.A.R.L.A.U Bd Ghandi et Yacoub El Mansour - Casablanca tel: 0522 36 08 06
	INPE	595.40
	092047489	

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
B	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Maha BENNANI LAHLOU

Dermatologie - Vénérologie

Cosmétologie - Laser

Diplômée de la faculté de médecine de Paris

Ancienne interne des Hôpitaux de Paris

الدكتورة مهابناني لجلو

إختصاصية في أمراض الجلد، الشعر، الأظافر

والأمراض التنسالية

طب التجميل - جراحة الجلد - الليزر

خريجة كلية الطب بباريس

طبيبة داخلية سابقاً بمستشفيات باريس

AM78 0124

LOT

Prix

98.00

Casablanca, le :

08 août 2022 الدار

Mme BENNANI Assia

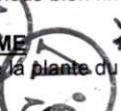
1/ ALCASTERIL

pour la toilette des pieds bien rincer et secher



2/ DERMOVAL CREME

le soir au niveau de la plante du pied en occlusion avec du celophane tous les soirs 8 jours puis 1 soir sur 8 jours



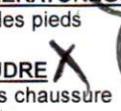
3/ TEGUMA CREME

appliquer le soir entre les ongles 1 mois



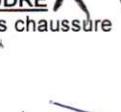
4/ ADDAX CREME KERATOREGULATRICE ET HYDRATANTE

le matin au niveau des pieds



5/ MYCODERM POUDRE

1/semaine dans les chaussure



PPC: 140.00DH

LOT: 210763
PER: 06/2023
PPV: 45,00DH

LOT: 08221029
PER: 10/2026
PPU: 49,00 DH

GlaxoSmithKline Maroc
Ain El Aouda
Région de Rabat
PPV: 17,40 DH
ID: 688881
6 118000 161295

PHARMACIE OULMES CASA
S.A.R.L.A.U

Angle Bd Ghandi et Yacoub
El Mansour - Casablanca
Tél: 0522 36 08 06

BENNANI LAHLOU M.
Dermatologue, Vénérologue,
du Palais, Imm. 1er Et.
Yasmine Angle Bd. Ghan-
El Mansour 94 03 13

إقامة القصر، عمارة "E"، زنقة الياسمين، زاوية شارع غاندي و يعقوب المنصور، الدار البيضاء
Résidence du Palais, Imm. "E", Rue Yasmine - Angle Bd Ghandi et Yacoub El Mansour, Casablanca 20000
Tél. : 05 22 94 03 13 - الهاتف: Email: drmahabennani@gmail.com
البريد الإلكتروني: I.N.P.E.: 091170431
I.C.E.: 001927407000026

08 août 2022

Mme BENNANI Assia

159,00
1/ TEGUMA CP

1 cp par jour au milieu du repas pendant 15 jours

1
S.V

545,40

PHARMACIE OULMES CASA
S.A.R.L.A.U
Angle Bd Ghandi et Yacoub
El Mansour - Casablanca
Tél: 0522 36 08 06

2
Mme BENNANI LAHLOU M2
Gynématologue Vénérologue
115, Bd du Palais, Imm. E, 1^{er} Et.
Hue Yasmine Angle Bd. Ghan
et Yacoub El Mansour Casab
Tél. 05 22 94 03 13